

Pôle savoirs et animations des territoires

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

N° 2018 - 1197

ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL de TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Mme Michèle Koos en date du 29 juillet 2018

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par Mme Michèle Koos , 6 rue de Lorraine, 52000 Chaumont, constitué d'une assiette à œuf en majolique polychrome de Deruta (1600-1650), et de trois coquetiers en porcelaine de Sèvres (décor "bleu agate" 1832, modèle "uni" 1889, modèle Daurat 1929-1941), pour affectation au musée des Arts de la table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

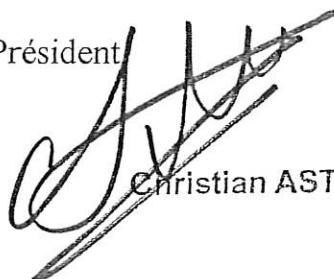
Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée à la donatrice.

Fait à MONTAUBAN, le - 1 AOUT 2018

Le Président



Christian ASTRUC